

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 12 mars 2021

portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Saint-Denis

NOR : JUSF2108267A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 23 février 2021 du directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Saint-Denis, demandant la nomination de monsieur Grégory MARTIN en tant que mandataire suppléant d'avances et de recettes intérimaire auprès de ladite direction ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Grégory MARTIN, est nommé, à compter du 15 mars 2021, mandataire suppléant d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Saint-Denis.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 12 mars 2021

**Pour le ministre,
et par délégation,
Le chef du bureau de la synthèse,**



Vincent BOUZRAR